CONSEIL MUNICIPAL DE
ST-CYR-SUR-MER

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 27 septembre 2022 à 18 heures 15, le Conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Mer s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire de Saint-Cyr-sur-Mer.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire.

Adjoints : Mesdames SAMAT, VANPEE, GOHARD, GUIROU. Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO, CORDEIL.

Conseillers municipaux : Mesdames ORSINI, MANOUKIAN, GROC, ETCHANCHU, CIDALE, MONTLAUR, AIELLO, ROCHE-SANNA.
Messieurs ROCHE, BAIXE, VALENTIN, LEPACHELET, PEYRARD, GUEGUEN, PAMELLE, HOCQUET, MAUBE, STOPPOLANI, OLIVIER.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Conseillers municipaux :

Mme GIACALONE (procuration Mme ORSINI), Mme MANOUKIAN (procuration Mme GROC), M. AÏSA (procuration M. le Maire), Mme NEVIERE-MAESTRONI (procuration M. STOPPOLANI), Mme GENEVOIS (procuration M. OLIVIER).

***

M. le Maire.- Mes chers collègues, il est 18h passées des 15 minutes règlementaires. Je déclare donc ouverte cette séance de notre Conseil, après avoir salué tous les élus que je n'ai pas vus dans la journée. Vous savez que notre séance est toujours diffusée sur YouTube ; au nom du Conseil, je lance donc un petit salut à toutes les personnes qui nous regardent.

Nous devons maintenant désigner un Secrétaire de séance. Je vous propose notre Secrétaire perpétuel, à savoir M. Gueguen. Êtes-vous d'accord pour que M. Gueguen soit notre Secrétaire ?

(Pas d'observations.)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Maire.- Nous avons ensuite à examiner le PV de la séance du Conseil du 5 juillet. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Les décisions prises depuis le dernier Conseil

M. le Maire.- La première décision a été l'application de notre séance de la dernière fois. Il s'agit du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique municipal ; on avait déterminé au Conseil le lauréat du concours, en l'occurrence les sociétés Christophe Caire Architecture, Caire Architecte, &Egis Bâtiments Sud et Novacert. Tout ceci est donc entériné par une décision.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire qu'indépendamment d'un point de l'ordre du jour qui concernera ce sujet nous aurons une réunion de la Commission *ad hoc* pour la présentation de ce projet.

La seconde décision concerne une convention avec La Poste pour le traitement des voies privées dans le cadre de notre action pour la dénomination des voies. La Poste nous aide notamment pour faire toute la numérotation des voies privées.

La troisième décision concerne l'attribution d'un marché de travaux de remplacement des groupes frigorifiques de la cuisine centrale de la commune. L'entreprise, la Serafec et le montant du marché est de 117 660 €.

La quatrième décision concerne une attribution de marché pour les travaux de l'aménagement de la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville - vous avez vu qu'une partie des façades était déjà en cours. Là, c'est pour l'intérieur de cette salle. Il y a 4 lots :

- Lot n°1 : démolition - cloison doublage - revêtement sol - faux plafond - peinture intérieur - finition. C'est l'entreprise Alca, qui est à Toulon, pour un montant de 47 747,13 €.
- Lot n°2 : menuiserie bois et équipements. C'est l'entreprise L'Angle, qui est à La Garde, pour un montant de 97 578 €.
- Lot n°3 : électricité - éclairage - courant faible. C'est l'entreprise Eiffage Énergie Systèmes Méditerranée, pour un montant de 22 929,72 €, plus une option de sonorisation à 3 043,81 €.
- Lot n°4 : plomberie - sanitaire. C'est l'entreprise SPIE Batignolles Energie Grand Sud, qui est à Six-Fours, pour un montant de 17 342,46 €.

La cinquième décision concerne le tarif des balades commentées qui se font à Nartette : 6 € par adulte et 1 € par enfant de 6 à 12 ans.

La sixième décision concerne l'attribution d'un marché de services pour le diagnostic des infrastructures portuaires du vieux port et du nouveau port des Lecques. L'entreprise est Accoast SASU, qui se trouve à Ploeren, pour un montant de 38 591 €.

La septième décision concerne les Journées du Patrimoine que nous avons eues tout récemment. J'avais pris une décision pour la gratuité de notre Centre d'Art Sébastien pendant ces Journées du Patrimoine.

La huitième décision concerne la création d'un tarif pour un tournage cinématographique dans l'enceinte de notre cinéma. Cette mise à disposition pour une demi-journée a été de 300 €.

Sans transition complémentaire, je vous propose de commencer l'ordre du jour de notre séance du Conseil.

FINANCES

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU VAR 2022.

Rapporteur : M. ROCHE.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Il s'agit d'une demande de subvention au Département du Var pour équiper les membres de la Réserve communale de Sécurité civile de 4 blousons et 12 pantalons. Le montant estimatif de cette acquisition s'élève à 996 € TTC. Le plan de financement prévisionnel pourrait être de 498 € pour le Département et de 498 € pour la commune.

On vous demande d'approuver le plan prévisionnel et de solliciter une subvention de 498 € auprès du Département du Var.

M. le Maire.- Merci beaucoup. C'est peut-être l'occasion de transmettre un message à tous les membres de notre Comité communal des feux de forêt qui ont passé tout l'été à protéger les citoyens en étant toujours en première ligne sur les différents points de la commune.

Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PORTS ET PLAGES

CONCESSION DE LA PLAGE ARTIFICIELLE DES LECQUES - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE - EXERCICE 2021.
Rapporteur : M. HERBAUT.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

La plage des Lecques est effectivement concédée à la commune par l'État et, à ce titre, la commune établit un rapport annuel sur le fonctionnement de la concession sur 3 axes : un rapport annuel composé d'une partie financière, un deuxième sur le fonctionnement et un troisième sur les sous-traitants - que je vous ai présenté au Conseil du 5 juillet 2022.

Quelques chiffres pour imaginer un peu la gestion de la plage :

- Un compte d'exploitation qui s'agrémente de 567 000 € de dépenses pour l'entretien de la plage, dont une redevance domaniale de plus de 102 000 € - c'est-à-dire que la Ville reverse à l'État une redevance domaniale de 102 000 €.
- Des recettes exclusives par les 8 lots de plage, d'un montant de plus de 320 000 € - petite baisse par rapport à 2020 de - 1,8 %, ce qui équivaut à 7 000 €. C'est un peu le jeu des parts variables, puisque les parts variables sont toujours versées à N+1. Là, la part variable intégrée est celle de 2020. Vous notez un delta négatif de 240 000 €, mais c'est logique puisque le fonctionnement de la plage ne peut pas être totalement absorbé par une redevance des 8 plagistes.
- L'entretien de la plage, surtout avec la mise en forme. L'hiver, nous récupérons le sable et nous le mettons sous des filets, ce qui nous évite de pomper et d'amener du sable, pour un montant de 125 000 €.
- L'embellissement de tout ce qui est espaces verts. Avant la saison, au mois d'avril, les services en profitent pour remettre un coup d'aménagement, de fraîcheur et pour créer des massifs, pour 66 000 €. Ce matin, il y avait dans la commune la visite du jury des Villages fleuris et il a noté les embellissements faits en interne par les services techniques.
- Un balisage, puisque nous avons également le plan d'eau, pour un montant de 40 000 €.
- De la surveillance SDIS confiée aux pompiers, pour un montant de 70 000 €.
- De la surveillance des eaux de baignade, pour un montant de 7 000 €.
- L'achat de casiers en 2021, qui permettent aux gens de laisser leurs équipements, pour 32 000 €.

J'agrémente à tout ça la somme de 120 000 € qui correspond à la main d'œuvre - ce sont tous les saisonniers que vous voyez l'été pour l'entretien de la plage, un peu en avant et en après saison, et notamment la brigade véhiculée qui s'occupe de la propreté de la plage.

Depuis la fin du Covid, le fonctionnement de la plage a évolué. Aujourd'hui, la plage n'est plus qu'une plage estivale, mais une plage 4 saisons, ce qui oblige la Ville à avoir des actions toute l'année. Je vous ai parlé de l'entretien raisonné, c'est-à-dire que l'hiver nous la laissons évoluer et dès le mois d'avril, nous repartons sur un profilage : nos étalons le sable et nous ragréons la plage. L'hiver, nous remontons le tout vers le mois d'octobre et nous la laissons vivre naturellement.

Comme je viens de vous le dire, cette plage est dorénavant 4 saisons, c'est-à-dire que l'on a une présaison dès le mois d'avril et une post-saison (octobre/novembre).

Cette activité est corrélée par l'Office du Tourisme. Nous avons très peu de chiffres pour vraiment cibler les augmentations, mais l'Office de Tourisme fait un réel travail de marketing - je parle sous le contrôle de Michèle Vanpee - pour booster les avants et après saison.

Nous avons quand même un chiffre : + 26 % de nuitées supplémentaires sur 2021 sur la commune.

C'est donc une plage 4 saisons, où les activités sportives ont leur place : un trail - qui aura lieu dans très peu de temps - un triathlon, des manifestations Handi Surf, un point plage qui est vraiment en suractivité d'année en année. Cette plage est également mise à disposition des enfants : en 2021, il y a eu une très belle opération « Koh-Lanta » sur les vacances de la Toussaint ; opération qui sera renouvelée cette année sous une autre forme.

Il s'agit toujours d'une plage non-fumeur et nous renforçons sans arrêt la signalétique sur cet aspect. Pour nous, c'est une plage familiale, donc non-fumeur. C'est également une plage sans poubelle. Vous avez vu ce démarrage en 2021, qui a été un succès et qui est repris par plusieurs communes. J'étais dernièrement au Syndicat des Communes du Littoral Varois, j'accompagnais M. le Maire, et beaucoup de communes ont pris l'élan. Beaucoup d'informations médiatiques ont été reprises. C'est bien, on a un bel engouement et la ville est un bel exemple.

C'est très compliqué de faire une plage sans poubelle. Lorsque vous êtes sur Port d'Alon, vous êtes sur une plage naturelle, les gens ont donc le réflexe de prendre leurs déchets, c'est dans les mœurs, mais sur les Lecques, vous êtes sur une plage urbaine et il y a encore beaucoup de nouvelles habitudes à donner. Nous avons donc commencé par une première portion et c'est quelque chose que, selon les infrastructures, nous pourrons étaler.

La Brigade environnementale passe une partie de son été en bord de mer pour la bonne cohabitation et la bonne gestion des différents acteurs et des différents modes de vie.

Nous avons continué à renforcer l'accès avec la création de parkings vélo en 2021 et la navette plage qui a été renouvelée.

Tout ça pour vous dire succinctement que la plage est aujourd'hui un élément essentiel de notre politique locale.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette belle synthèse. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Merci, Monsieur le Maire. J'ai d'abord une question. Il est noté dans le compte administratif qu'il y a eu des dépenses d'analyses : les analyses officielles de l'Agence Régionale de Sécurité. Dans le passé, il y avait un marché avec la Société des Eaux de Marseille pour ce que j'appellerai « l'autosurveillance », avec des méthodes rapides de type « PCR » - comme pour le Covid. Ce marché a-t-il été renouvelé ? Je pense que ces méthodes sont intéressantes, parce qu'elles donnent des résultats dans les 4h au lieu de 48h pour les méthodes officielles de l'ARS.

Autre remarque : Frédéric Herbaut vient de parler du bilan de la plage sans poubelle, mais je regrette que l'on n'ait pas eu une information avant. Cet été, on a vu passer un article de Var Matin disant votre satisfaction sur le résultat, mais je trouve dommage que ni le Conseil municipal ni la Commission Développement durable n'aient eu un retour sur cette expérience et sur comment le succès a été évalué. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Concernant votre deuxième point, je pense que l'information a circulé et le seul fait que nous soyons là aujourd'hui le montre aisément.

Concernant votre premier point, vous n'êtes pas sans ignorer que la compétence de l'assainissement est désormais à la Communauté d'agglomération. C'est donc la Communauté d'agglomération qui s'occupe du financement de ces analyses, lorsque c'est la Société des Eaux qui est chargée de les faire. Cela continue bien évidemment, mais vous savez que lorsqu'une compétence est transférée, à la Communauté d'agglomération, tous les marchés sont également transférés.

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, je suis un peu étonné, parce que se sont normalement des analyses faites dans le milieu marin et je n'avais pas connaissance que cette compétence avait été transférée à la Communauté d'agglomération.

M. le Maire.- Ce n'est pas ce que je vous ai dit. Je ne vous ai pas dit que la compétence avait été transférée, je vous ai dit que les contrats avaient été transférés.

Y a-t-il d'autres commentaires ? *(Pas d'autres commentaires.)*

Je vous propose donc de prendre acte du fait que ce rapport annuel du concessionnaire a été présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE

MARCHÉS

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ NÉGOCIÉ ET AUTORISATION DE SIGNER.

Rapporteur : Mme SAMAT.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Lors du dernier Conseil municipal du 5 juillet, l'assemblée délibérante - donc nous-mêmes - a autorisé M. le Maire à désigner le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre - d'ailleurs rappelé en début de séance par M. le Maire. On l'a également autorisé à lancer la procédure pour passer un marché sans publicité ni mise en concurrence, et à engager avec le lauréat la négociation du marché de maître d'œuvre. Bien évidemment, je ne reprendrai pas toutes les caractéristiques de la future construction ; j'avais été, je crois, assez enthousiaste lors de la séance du 5 juillet - d'ailleurs, toutes ses caractéristiques sont reprises dans la note de synthèse qui vous a été adressée. Je ne reprendrai pas non plus toute la procédure du concours de maîtrise d'œuvre que j'avais également rappelée de manière très détaillée.

Poursuivant la procédure - M. le Maire nous en a informés en début de séance -, il a désigné le 26 juillet comme lauréat du concours l'équipe composée des sociétés Christophe Caire et Architecture, Caire Architecte, Egis Bâtiments Sud et Novacert. À partir de là, il y avait la partie des négociations. Les négociations ont été conduites par M. le Maire, par Mme la Directrice générale des services, ainsi que par M. le Directeur des services techniques. Ces négociations portaient principalement sur les aspects financiers présentés par le lauréat.

C'est ainsi que l'on arrive à une enveloppe prévisionnelle des travaux qui est fixée à un montant de 3,6 M€ HT. Le maître d'œuvre s'engage sur un taux de rémunération global prévisionnel négocié à 15,5 %, à un coefficient de complexité de l'opération de 1 et à un montant des honoraires provisoires global négociés qui s'élèvent à la somme de 545 000 € HT. Dans la note de synthèse, tous les critères correspondants à ce montant vous sont détaillés.

Je l'ai déjà signalé lors du Conseil municipal du 5 juillet, mais je vous rappelle que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre faisant suite au concours relève bien de la compétence de l'assemblée délibérante et non plus de la Commission d'Appel d'offres - ceci remonte à la loi dite loi Élan de novembre 2018.

Ce soir, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché par concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en vue de la construction d'un centre technique municipal aux lauréats du concours que je vous ai détaillés juste avant, pour un montant d'honoraires provisoires global négociés à hauteur de 545 000 €, de préciser que les dépenses sont prévues au chapitre 23, article 2313 et fonction 510 du Budget communal, et bien sûr d'autoriser M. le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette présentation très complète. Je ne sais pas s'il y a des commentaires. Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, comme en juillet, nous approuvons cette délibération. Je rappelle simplement la remarque que j'avais faite, parce que l'on n'a pas les éléments qui nous permettent de le calculer : il faut vraiment s'assurer que la réglementation concernant l'imperméabilisation des surfaces et la construction de capacités de rétention soit respectée. Les surfaces imperméabilisées seront *a priori* très grandes et nous avions fait la remarque qu'il serait souhaitable, puisque l'on a un certain nombre de parkings à l'extérieur, que l'on envisage des parkings semi-perméables. J'aimerais également bien savoir quel est le volume de la capacité de rétention qui sera envisagée en face de cette surface imperméabilisée.

Voilà, Monsieur le Maire. Merci.

Mme SAMAT.- Monsieur Olivier, il ne nous était pas possible de le faire tant que le lauréat n'était pas officiellement désigné après les négociations, et comme l'a dit M. le Maire en début de séance, nous aurons une présentation très détaillée de ce projet de construction. Nous aurons ainsi les personnes professionnelles avec les compétences nécessaires pour répondre à toutes ces questions.

M. le Maire.- Monsieur Hocquet ?

M. HOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. C'est une intervention pour expliquer notre position, puisque dans la continuité de notre position sur ce dossier nous allons voter contre cette délibération, simplement du fait de la localisation de ce centre technique municipal.

En effet, il se situe près du groupe scolaire de La Deidière, près du pôle Jeunesse, des jardins partagés et du quartier de La Deidière lui-même, ce qui à notre avis constitue un risque accru et certainement de futures nuisances pour ce quartier, voire des difficultés de circulation.

Sur ce terrain qui jouxte ce quartier, nous aurions préféré un parc arboré, un espace de fraîcheur, plutôt qu'à nouveau du béton. Merci.

Mme SAMAT.- Merci pour tous ces arguments qui sont respectables, si vous le souhaitez. Si l'on fait la comparaison, je veux bien que l'on dise que l'on ne veut pas que ce soit fait « sur ce terrain », mais des terrains, il n'y en a pas 150 000 dont la Ville est propriétaire. Depuis un certain nombre d'années, le CTM est localisé en plein virage, dans le quartier de la gare. Imaginez-vous la circulation qu'il y a tous les matins et tous les soirs ? Très honnêtement, je ne pense pas - mais après, cela vous appartient - que ce soit un motif qui puisse… Des nuisances, il n'y en aura pas. Ce matin, avec le jury Villes et Villages fleuris, nous étions dans ce quartier et c'est vraiment d'un silence et d'un calme… Les agents partent travailler le matin avec les engins et ils rentrent le soir. De plus, ils ne sont pas aux horaires de toutes les professions de la ville et même hors ville.

Je ne pense donc pas qu'il y ait plus de risques d'avoir ce projet construit là-bas.

M. HOCQUET.- Certes, mais pour revenir à votre première observation, je pense qu'un terrain, ça se trouve. Il y a peut-être d'autres terrains à envisager que celui-là, mais c'est vrai que celui-là nous appartient, vous avez raison…

Mme SAMAT.- À acheter peut-être. On est quand même entre la colline et la mer.

M. HOCQUET.- Quant aux nuisances, l'avenir nous le dira. Merci.

M. le Maire.- Sur ces commentaires - sur lesquels je ne surenchéris pas -, je vous invite à délibérer sur les points qui ont été évoqués par Mme Samat.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ / 27 POUR, 5 CONTRE et 1 ABSTENTION

GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA COMMUNE - LANCEMENT DU MARCHÉ.
Rapporteur : M. le Maire.

Vous savez qu'il s'agit ici de ce que l'on appelle de façon très affectueuse notre « centre aéré ». Le marché actuel arrivant à son terme le 30 juin 2023, je vous propose de lancer un appel d'offres ouvert pour que l'on puisse avoir un prestataire en juin 2023.

Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Je cherche un peu plus d'informations sur le marché que l'on va nous demander. On nous demande d'approuver un cahier des charges - il fallait déjà savoir qu'il s'agissait du centre aéré -, mais j'aimerais bien avoir le cahier des charges précis, notamment parce que j'ai eu des remarques sur des améliorations qui auraient pu être faites quant aux problèmes de gestion des déchets dans le centre aéré, etc. Je regrette donc très vivement que l'on n'ait pas le cahier des charges.

Par ailleurs, j'avoue ma perplexité, parce que le 22 mars on a voté une convention territoriale avec la CAF - d'après ce que j'ai compris, c'était en fait une convention entre la Communauté d'agglomération et la CAF, les 9 communes étant signataires - et cette convention portait sur le même thème : la petite enfance et l'enfance.

Je me pose donc des questions sur l'articulation des compétences, compte tenu de cette convention technique générale entre la CAF et la Communauté d'agglomération. Je me pose des questions sur l'articulation des compétences entre la Ville et l'agglomération.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération, premièrement parce que nous n'avons pas le contenu du marché et deuxièmement parce qu'il y a ce « flou » sur les compétences et les divers textes votés depuis mars.

M. le Maire.- Monsieur Olivier, je respecte naturellement ce que vous dites, mais je vais quand même faire deux observations. La première, c'est qu'il ne peut pas y avoir un cahier des charges avant que l'on ait décidé de lancer un marché - cela tombe sous le sens.

Quant au deuxième élément de votre intervention, il n'y a pas - et cela avait été clair au Conseil - de transfert de compétences à la Communauté d'agglomération dans le domaine de la jeunesse. Les communes conservent leurs compétences. En revanche, en termes de finances, les relations transitent par la Communauté d'agglomération, mais sans qu'il n'y ait de transfert de compétences.

Voilà les deux éléments qui font que je vous invite à délibérer sur le lancement de ce marché d'appel d'offres ouvert.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ / 31 POUR et 2 ABSTENTIONS

Nous passons ensuite à toute une série de délibérations qui concernent le personnel municipal ; délibérations qui ont bien évidemment déjà fait l'objet d'une présentation au niveau du Comité technique de la commune.

La première de ces délibérations concerne le règlement sur le temps de travail.

PERSONNEL MUNICIPAL

RÈGLEMENT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL.
Rapporteur : Mme GOHARD.

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

Ce règlement sur le temps de travail a pour but de formaliser un cadre et des règles générales. Il va de soi qu'il existe déjà des cycles de travail, mais nous n'avions pas de document général sur lequel était répertorié l'ensemble de la réglementation de base.

Cette délibération a également pour but de mettre en évidence toute l'organisation et la gestion du temps de travail de nos différents services. C'est d'ailleurs ce que l'on a fait et j'en remercie les différents chefs de service et les services RH généraux. Un travail de fond a été mené de façon à retravailler sur ces cycles de travail pour répondre aux besoins du service public qui est donné à nos administrés.

C'est un règlement tout à fait général. Comme l'a dit M. le Maire, ce règlement a été présenté en Comité technique et est revenu avec un avis favorable du Comité technique et surtout des représentants du personnel - c'est un point qui n'est pas négligeable. Tout le monde a bien compris qu'il y avait un intérêt à ce que les cycles soient remaniés afin de répondre justement aux besoins du service

public, tout en conservant une qualité de travail et d'organisation pour les agents, aussi bien au sein de leur travail que dans leur vie personnelle.

Des documents vous ont été joints en annexe ; vous avez ainsi un peu plus de détails sur tous ces points. Merci.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN PLACE DE TITRES-RESTAURANT.

Rapporteur : Mme GUIROU.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir.

La commune souhaite mettre en place ces titres-restaurant. Dans une période de difficultés de pouvoir d'achat, la commande a la volonté de développer et de promouvoir une politique d'action sociale envers ses agents. La mise en œuvre de cette politique est basée sur l'équité, la solidarité et la transparence. Elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics, notamment dans le domaine de la restauration. Ainsi, les modalités font partie de la loi. Tous les agents peuvent en bénéficier, avec quelques conditions et des modalités d'attribution. La valeur faciale est de 7 €, avec une participation pour la Mairie de 3,50 € et pour l'agent de 3,50 €.

Dans une période où le pouvoir d'achat se dégrade, cela représente un gain de 700 €/an par agent. La commune aura un coût supplémentaire de 133 000 €/an.

Considérant la volonté de la collectivité d'instaurer des titres-restaurant en faveur des agents communaux, il est demandé d'adopter cet exposé et d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR FIXANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Mme GROC.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Tout d'abord, il convient de rappeler la définition du véhicule de service. Le véhicule de service est celui dont les agents ou les élus ont l'utilité pour les seuls besoins de leur activité professionnelle pendant les jours et les heures d'exercice de celle-ci et qui demeurent le reste du temps à la disposition du service.

Considérant que la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer dispose d'un parc automobile mis à la disposition des agents et des élus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, que la gestion du parc, la responsabilité de la commune et les impératifs de transparence imposent que chaque agent soit informé des règles d'utilisation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les règles, telles que prévues dans le règlement intérieur, et d'autoriser M. le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. Merci.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? Ce point a bien évidemment été présenté au Comité technique, comme tous les autres qui concernent le personnel. *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION SAINT-CYR BASKET CLUB - CONVENTION À INTERVENIR.

Rapporteur : M. CORDEIL.

Monsieur le maire, mes chers collègues, bonsoir.

Cette présente délibération est dans le cadre de la participation de la commune aux activités du club sportif Saint-Cyr Basketball. Elle a pour but de promouvoir une activité sportive, ainsi que son goût. La mise à disposition de cet agent communal relève du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives dans ce club afin d'assurer la fonction d'entraîneur éducateur. Il faut savoir que cet agent municipal exerce aujourd'hui au sein du service des Sports.

Afin d'organiser les conditions de cette mise à disposition, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à cette délibération.

En résumé, cette convention qui sera d'une durée de 3 ans prévoit entre autres les conditions d'emploi de l'agent mis à disposition, les modalités de remboursement de la rémunération du fonctionnaire mis à disposition de l'association, la rémunération du fonctionnaire mis à disposition de l'association, les modalités de contrôle et d'évaluation des activités et les conditions de la fin de la mise à disposition.

Pour ceci, plusieurs points sont importants. Le premier est le Code de la fonction publique qui, à travers les articles 512-6, 512-17 et 516-1, vient encadrer cette délibération. Il y a un deuxième décret de l'année 2008 : le n°580 du 18 juin 2008 ; celui-ci est relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vous avez l'avis du Comité social territorial qui date du 26 septembre 2022, un projet de convention de mise à disposition qui est annexé et bien évidemment l'accord du fonctionnaire qui est concerné par cette mise à disposition.

Afin de promouvoir l'activité sportive au sein de la commune, et notamment l'activité basket au sein de notre commune - qui est une remarquable association parmi la centaine que nous possédons sur le territoire -, je vous demande d'adopter cette délibération proposée par M. le Maire. Merci.

M. le Maire.- Merci de cette présentation très complète. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Stoppolani ?

M. STOPPOLANI.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, merci d'avoir répondu à nos échanges concernant les statuts de l'association Saint-Cyr Basket Club.

Vous nous soumettez au vote une délibération concernant la mise à disposition d'un agent territorial ; celle-ci n'est possible que pour les organismes assurant des missions de service public pour le compte de collectivités territoriales et d'établissements publics locaux, comme les associations délégataires d'un service public. L'association Saint-Cyr Basket Club n'est pas, de par ses statuts, une association délégataire de service public. Il existe de nombreuses solutions afin de ne pénaliser ni le club ni l'agent territorial, ce qui permettrait le bon fonctionnement de l'association.

Dans ce contexte, le groupe « *Notre force pour Saint-Cyr* » vous demande de retirer cette délibération, car elle ne rentre dans aucun cadre légal. Nous espérons pouvoir voter favorablement lors du prochain Conseil municipal cette mise à disposition, sous une forme juridique légale. Merci.

M. le Maire.- Merci de votre commentaire. Je me permets quand même d'insister sur le fait qu'avant de mettre ces délibérations à l'ordre du jour nous avons bien évidemment regardé les textes et cela a été précisé par M. Cordeil dans son intervention. La mise à disposition de fonctionnaires territoriaux est tout à fait utile dans le cadre qui nous intéresse. Ce serait interdit si cela avait été une société à objet sportif - puisque ce serait effectivement une autre approche - mais là, il s'agit tout simplement d'une association ; association qui fait énormément de choses dans le domaine sportif pour nos jeunes.

Je pense que nous avons donc à faire le nécessaire pour que cela puisse fonctionner de la meilleure façon possible.

M. STOPPOLANI.- On ne remet pas du tout en question le bon fonctionnement et on n'a rien contre, on est tout à fait favorables à ce que l'association soit aidée par un agent territorial. Le problème n'est pas là. Simplement, on va avoir un problème au niveau juridique. Nos juristes se sont également penchés sur la question, vous vous doutez bien que l'on ne part pas la fleur au fusil. À aujourd'hui, c'est un contexte qui, pour nous - et nous resterons sur cette position -, ne rentre pas dans un cadre le plus légal possible. Merci.

M. le Maire.- C'est votre position. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de délibérer.

M. CORDEIL.- J'ai un commentaire à ajouter, Monsieur le Maire, cela va être très simple. Si l'on prend quelques articles, et notamment le premier article du Code du Sport : « *Le développement du sport pour tous est d'intérêt général* ». On doit donc être mal informés ou alors on a peut-être mal lu les articles.

Le deuxième est celui du Code général de la Fonction publique : 512-8, 512-10, 512-3, 512-15 : « *Les fonctionnaires peuvent être mis à disposition d'organismes accomplissant une mission de service public contre remboursement des salaires versés à l'agent* ».

Je ne comprends pas votre intervention, mais nous allons tout de même délibérer.

M. le Maire.- Je vous propose de délibérer.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ / 27 POUR, 5 CONTRE et 1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECOURS À L'APPRENTISSAGE.
Rapporteur : M. GUEGUEN.

Merci, Monsieur le Maire.

La commune désire favoriser la transmission des savoirs en développant le recours à l'apprentissage. Un rappel de ce qu'est un contrat d'apprentissage : c'est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation. L'apprenti s'oblige à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat et à suivre cette formation.

Quelques points me semblent importants :

- La loi de finances pour 2022 porte à 100 % le financement des frais de formation par le CNFPT pour tout contrat d'apprentissage signé à partir du 1er janvier 2022.

- Le maître d'apprentissage désigné par la collectivité bénéficie d'une bonification indiciaire de 20 points.

- L'apprenti perçoit une rémunération tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit. Cette rémunération sera majorée de 20 %.

Comme l'a dit M. le Maire, cette délibération a été présentée hier au Comité technique.

Dans un premier temps, la délibération demande l'autorisation de recourir au contrat d'apprentissage, et dans un deuxième temps, d'autoriser la conclusion, pour le mois d'octobre 2022, d'un contrat d'apprentissage pour une personne qui sera dans le service informatique. Sa fonction sera « Ingénieur en système d'information et sécurité », le diplôme préparé sera « Ingénieur du conservatoire national des arts et métiers, spécialité informatique, et la durée sera de 36 mois.

Je précise que les dépenses correspondantes (salaires et frais de formation) seront inscrites au budget.

Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et à solliciter auprès des services de l'État, de la Région et du CNFPT les aides financières susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'EMPLOI À TEMPS COMPLET ET TEMPS NON COMPLET DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE.

Rapporteur : M. VALENTIN.

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Au stade de popularité et de succès que rencontre l'école municipale de musique qui va allègrement franchir le cap des 300 élèves - il faut souligner la performance - nous avons décidé de pérenniser les emplois. Au fil des années avaient été rajoutés des contractuels selon les instruments - certains avaient 2 heures, d'autres 3 heures, 4 heures ou 16 heures. La situation étant bien stabilisée, il s'agit maintenant de régulariser la situation de toutes ces personnes. C'est à la fois une action de reconnaissance de leur engagement, de leur fidélité et de la qualité de leur travail, puisque l'école de musique fait vraiment l'unanimité parmi les personnes qui la fréquentent.

Nous vous demandons donc de transformer 12 emplois, sachant que nous avons à l'école 18 professeurs : 3 sont en CDI, 3 sont déjà titulaires et ce soir nous allons affirmer la situation de 12 personnes. C'est justice que de le faire, c'est une véritable action sociale, mais c'est aussi une action qui garantit l'avenir et la qualité de notre enseignement artistique sur la commune.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Je voudrais également féliciter le succès de l'école de musique. Nous sommes donc complètement favorables à cette « stabilisation » dont vient de parler Jean-Michel Valentin.

Je signale la présence de fautes de frappe dans la délibération, parce qu'à un moment il est écrit 13/5e, 2/16e, etc. Ce n'est pas très grave, mais je le signale.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je rappelle d'ailleurs que tout ce qui vous est présenté, c'est toujours des projets de délibération ; les délibérations ne se prennent qu'après les votes au Conseil.

Je vous propose de délibérer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU SERVICE « CONFECTION DES PAIES » PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DU VAR - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LE C.D.G. 83.

Rapporteur : M. LUCIANO.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir.

Comme vous le savez, l'élaboration des bulletins de paie est une tâche très fastidieuse, et cette tâche nécessite l'intervention de 1 à 2 agents chaque mois. Par convention, nous avons la possibilité de transférer la gestion de la confection des paies au Centre de gestion du Var. Même si cette confection des bulletins de paie au Centre de gestion du Var a un coût de 8 € par bulletin, cette prestation nous permet de dégager du temps de 2 agents du domaine des Relations humaines, ce qui permettra de mieux accompagner les carrières des agents.

Aussi, si vous êtes d'accord, je vous propose de demander la prestation proposée par le Centre de gestion et d'autoriser M. le Maire à signer la convention. Bien évidemment, nous budgétiserons la dépense sur l'exercice 2023.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CADRE D'INTERVENTION POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES VÉLOROUTES DE PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-CYR-SUR-MER - APPROBATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LES PISTES CYCLABLES.
Rapporteur : M. PAMELLE.

Bonsoir à tous, chers collègues, Messieurs et Mesdames en ligne.

Comme vous avez pu le constater, nous avons une politique cyclable qui est bien engagée sur la commune, en réponse bien entendu aux attentes de la population. Nous avons eu un diagnostic « mobilités douces » et un questionnaire qui a été adressé à toute la population. Nous avons pu faire deux Fêtes du Vélo et des balades régulières. Beaucoup de choses avancent donc.

Nous allons maintenant entrer dans des phases de travaux : l'axe centre-ville/plage ; on en parlera dans la délibération suivante, mais une réunion publique est prévue le 10 octobre prochain pour présenter ce projet.

Il faut cependant anticiper la suite, au-delà même de cette future piste, et pour anticiper, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un grand Plan Vélo qui s'inscrit dans une démarche européenne avec de grands axes pour traverser toute l'Europe à vélo. Au niveau régional, cela se traduit par plus de 2 000 km d'un schéma régional de pistes cyclables protégées. L'objectif de la Région est de viser un million de trajets en vélo par jour et de faire de la région la région leader en matière de vélo touristique. Les retombées sont attendues à environ 300 M€. C'est à la fois impactant en termes de développement touristique, mais aussi en termes de développement durable, puisque la Région a étendu ses réflexions avec une étude auprès du Cerema sur les trajets du quotidien pour utiliser ces axes de véloroutes au quotidien.

Qu'est-ce que les véloroutes ? Ce sont de grands itinéraires cyclables sécurisés, sur de longues distances si possible - si vous regardez la carte, il y a encore des pointillés. Ce qui est important ou ce qui fait que cela fonctionne bien, c'est que ce sont des axes continus - on évite d'avoir un morcellement de ces axes.

Autre point important en lien avec les déplacements du quotidien : la connexion aux pôles d'échanges multimodaux (les gares, les accès aux bus et les parkings de covoiturage). Il faut également qu'il y ait des services pour les cyclistes en termes d'hébergement, de réparation et de vente, et que ce dispositif soit vraiment connu au niveau national et international pour que l'on ait un gros développement d'utilisation de ces pistes.

Ce schéma, c'est le support d'intervention de la Région, c'est-à-dire que si l'on s'inscrit dans ce schéma, on peut avoir des subventions importantes. La chance que l'on a, c'est d'être traversés par cet axe (la V65) qui relie toute la région par le côté littoral. Nous sommes en plein milieu de cet axe ; il est donc important pour la ville que l'on puisse s'inscrire dans ce schéma.

Il est également important de rappeler que même s'il y a un axe qui est préfiguré par la Région, c'est toujours en discussion avec la Ville ; pour l'instant, rien n'est figé, on peut encore adapter le parcours.

Du coup, vu qu'il est important d'être inscrit, ce que l'on vous propose, en considérant que c'est le rôle de la commune de développer au maximum ces mobilités douces pour le quotidien et pour la protection de l'environnement et que cette V65 s'inscrit parfaitement en complémentarité du premier axe que l'on va lancer (nord-sud), c'est de s'inscrire dans cette démarche pour solliciter tous les financements possibles auprès de la Région afin de développer cette V65 et le développement cyclable à Saint-Cyr. Je vous remercie et je suis à votre disposition pour toutes questions.

M. le Maire.- Merci de cette présentation très claire et explicite. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, sur le fond, nous sommes bien entendu très favorables au développement des voies douces et des pistes cyclables dans Saint-Cyr. Ceci étant, j'avoue un peu ma surprise ou mon insatisfaction ; j'ai donc quelques questions.

La première est d'apprendre qu'il y a eu un diagnostic « mobilités douces ». Je sais qu'il y a eu des questionnaires, mais à ma connaissance ni le Conseil municipal ni la Commission du Développement durable n'ont eu de retour ou n'ont vu ce diagnostic « mobilités douces ». J'ai donc une certaine « faim » à avoir ce document.

Concernant la V65, je pense que c'est un objectif qui est extrêmement louable. Ce que je signale, c'est que la V65 relie effectivement Vintimille aux Saintes-Maries-de-la-Mer, mais lorsque l'on regarde ce qui existe actuellement ou ce qui est projeté à très court terme… Il y a quelque chose

de remarquable qui est en train d'être fait sur TPM. Ce que l'on constate, c'est qu'à l'ouest de TPM, ni à Sanary ni à Bandol ni à Saint-Cyr il n'y a le moindre projet - en tout cas qui nous soit présenté - pour rejoindre La Ciotat, alors même que la liaison La Ciotat/Saint-Cyr serait assez facile à faire.

Par ailleurs, j'ai été un peu surpris que l'on parle de parfaite complémentarité entre ce qui nous est proposé dans la délibération qui va suivre, la liaison ville/mer - sur laquelle nous sommes tout à fait d'accord - et la V65, parce qu'elles sont complètement perpendiculaires. De ce fait, la « complémentarité » m'a un peu échappé.

Ceci étant, nous voterons pour les délibérations, mais encore une fois avec une certaine perplexité et insatisfaction, notamment sur le problème du diagnostic « mobilités douces ».

M. PAMELLE.- Je crois que le diagnostic « mobilités douces » avait été décidé par la mandature précédente, mais je pense que l'on peut le diffuser si tel n'a pas été le cas.

Concernant la complémentarité, l'idée est justement que l'on puisse utiliser une partie de cette nouvelle piste cyclable qui soit consacrée à la V65 pour bénéficier des subventions et que ce soit complémentaire des choses existantes.

M. OLIVIER.- Il y a en ce moment toute une réflexion du Gouvernement sur une continuation du Plan Vélo qui est un plan de l'État. Il a été mis en place il y a 4 ans, et là, une nouvelle tranche va s'ouvrir à partir de 2023.

Peut-on avoir des subventions directes de la part de l'État ou ces subventions passent-elles, par exemple, par le Département ?

M. le Maire.- Lorsque l'on a une voie cyclable comme la V65 - vous l'avez rappelé et M. Pamelle l'a bien expliqué -, on part d'un point (Nice) et on va à l'autre (Saintes-Maries-de-la-Mer) ; d'autres voies irriguent Briançon, etc. - on a les plans dans le dossier.

On est donc dans un contexte qui est un contexte régional et ce n'est pas pour rien que les voies épousent les contours de la région qu'est la nôtre. La logique - et M. Pamelle l'a bien dit - est d'avoir une voie qui serve au transit entre les diverses villes, de la même façon que lorsque vous prenez une route départementale ou nationale, elle n'est pas forcément droite comme une voie romaine, elle a de temps en temps des virages. Dans le cadre de ces virages, il y en a un magnifique qui est celui qui va concerner la commune de Saint-Cyr. Je crois qu'il faut donc

raisonner de façon globale et non d'une façon beaucoup trop limitée.

Quant au Plan de l'État auquel vous faites allusion, j'ai comme vous lu *Le Monde* - je le lis tous les jours - et j'ai effectivement vu qu'il y avait cette perspective, mais ici, nous sommes là pour une voie qui est une voie régionale, nous appartenons à une Cop d'avance qui est un label régional, et par conséquent, nous avons ici un travail sur une voie régionale et non sur une voie nationale. Après, il est bien évident que nous ne sommes fermés à rien lorsqu'il s'agit d'avoir des subventions.

Y a-t-il d'autres commentaires ? *(Pas d'autres commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous l'avons évoqué à l'instant, nous avons maintenant un projet saint-cyrien qui consiste à partir de Saint-Cyr pour aller aux Lecques. Une réunion publique est prévue le 10 octobre, ici même, pour que tout le monde puisse poser toutes les questions.

Ce que je vous propose ici, ce sont deux délibérations : une qui concerne une demande de subvention au niveau de la Région et une qui concerne une demande de subvention au niveau du Département.

CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE - TRANCHE 1 - DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

Rapporteur : Mme CIDALE.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Dans le prolongement des présentations qui ont été faites par Yohann Pamelle et Philippe Barthélemy, la commune souhaite, dans le cadre de sa stratégie de développement durable et conformément à son diagnostic « mobilités douces », créer une trame de circulation douce sur son territoire, et notamment de relier le centre-ville au front de mer en créant une voie douce.

Au regard du cadre d'intervention de la Région pour la réalisation du schéma régional des véloroutes et de la politique d'aménagement et de promotion de tous les territoires de la Région Sud, et considérant la volonté de la commune de favoriser ces modes de déplacement doux et la nécessité de sécuriser les piétons et les vélos sur cet espace dédié qui reliera dans un premier temps le centre-ville au front de mer, une voie douce de 2 000 m linéaires et de 8 000 m² sera disposée sur les accotements d'un axe routier régulé entre 30 et 50 km/h.

La commune sollicite auprès de la Région Sud une subvention d'un montant de 500 000 €, au regard du montant total estimé des travaux.

En effet, pour créer cette voie douce, le montant estimatif du total des travaux et de la pose des équipements y afférents s'élève à 1 M€ HT. Le plan de financement pour réaliser ces travaux pourrait être établi de la manière suivante : une demande de subvention à la Région Sud d'un montant de 500 000 €, une participation du Conseil départemental du Var à hauteur de 250 000 € et un autofinancement de la part de la commune à hauteur de 250 000 €, ce qui aboutit au total de 1 M€.

En conséquence, le Conseil municipal sollicite auprès de la Région Sud une demande de subvention d'un montant de 500 000 €. Il est également proposé au Conseil d'approuver le schéma territorial et la création de cette voie. Merci.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, je voulais faire une remarque tout à l'heure, je reviens donc un peu en arrière. Je pense qu'il y a une compétence générale de la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, notamment sur le plan de déplacement urbain. Il me paraît donc extrêmement souhaitable que l'on puisse assez rapidement disposer d'une vision sur l'ensemble des communes. Je disais tout à l'heure que la V65 devait passer sur Sanary, Bandol et Saint-Cyr, il me paraît donc du « devoir » de la Communauté d'agglomération de réfléchir à ce que doit être la V65 sur son territoire.

Il me semble, Monsieur le Maire, que vous êtes Vice-Président chargé des Transports, cela pourrait donc être une de vos initiatives.

M. le Maire.- Je dirais même plus qu'une initiative, Monsieur Olivier. Les membres du Conseil municipal sont toujours destinataires du dossier qui est présenté à la Communauté d'agglomération, vous avez donc dû voir que nous avons délibéré en ce sens lors du précédent Conseil.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de délibérer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE - TRANCHE 1 - DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU VAR.
Rapporteur : Mme MONTLAUR.

Bonsoir à tous. Très rapidement et dans la continuité de ce que vient de nous dire Amandine Cidale, nous pouvons solliciter une aide financière auprès du Département - en plus de celle de la Région. Cette aide s'élèverait à 250 000 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire à soumettre ce financement auprès du Conseil départemental du Var. Merci.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Madame la Vice-Présidente du Conseil départemental, c'est l'occasion de souligner l'aide du Département, notamment sur tous ces projets structurants. Nous espérons donc que la demande présentée par Mme Montlaur puisse avoir les effets que le Conseil municipal souhaite.

Mme SAMAT.- Soyez assurés, Monsieur le Maire et mes chers collègues, que Marc Lauriol et moi-même suivons de très près les dossiers des différentes communes de notre canton en ce qui concerne les aides aux communes. Sur de tels projets, le Président n'hésite pas à valider ces aides aux communes.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des commentaires ?
(Pas de commentaires.)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME

TAXE DE SÉJOUR - TARIFS ET MODALITÉS DE PERCEPTION - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE.
Rapporteur : Mme VANPEE.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Nous avons institué la taxe de séjour sur notre territoire et la présente délibération en reprend toutes les modalités et les tarifs, et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2019.

Il est bon de se rappeler ces modalités :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposées sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre auprès des personnes qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence.

Les tarifs adoptés par délibération sont applicables par nuit et par personne, en fonction de la nature et de la catégorie de l'hébergement. Ces tarifs doivent être votés avant le 1er octobre pour être applicables à compter de l'année suivante.

Il vous est proposé sur la grille tarifaire de supprimer le tarif « Palaces », vu l'article 124 de la loi de finances de 2021 ; il n'y a pas de changement sur les autres tarifs.

Pour les hébergements classés, les tarifs sont fixes, auxquels s'ajoute la taxe additionnelle de 10 % récoltée par la Ville pour le Département.

Pour les hébergements non classés ou en attente de l'être, le tarif est proportionnel (3 % du coût HT par personne et par nuitée), dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 5*, auquel s'ajoute la part additionnelle départementale.

Sont exonérés de la taxe de séjour les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un hébergement temporaire.

Les logeurs doivent obligatoirement déclarer le nombre de nuitées sur la plateforme dédiée avant le 15 de chaque mois.

Un état récapitulatif du détail des sommes collectées leur est adressé. Ils doivent le retourner accompagné de leur règlement. L'hébergeur a la possibilité lors de l'échéance de reversement d'effectuer celui-ci en ligne.

Trois règlements sont exigés sur l'année :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues de janvier à fin avril ;
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues de mai à fin août ;
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues de septembre à fin décembre.

Le produit de cette taxe est utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme.

Je rajoute que toutes ces dispositions de la présente délibération s'appliquent également aux opérateurs numériques, intermédiaires de paiement.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir approuver les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2023.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette présentation complète. On ne change pas la grille, si ce n'est que l'on enlève le plus élevé, ce qui a un impact sur le plus faible. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme SAMAT.- Monsieur le Maire, m'autorisez-vous à revenir sur un point du Département, qui est une bonne nouvelle ? Lors des Conseils municipaux, il nous arrive parfois de faire des demandes d'aides au Département. Je voudrais donc informer le Conseil municipal - et en même temps les Saint-Cyriens qui suivent notre séance - que pas plus tard qu'hier matin, lors de la Commission permanente, nous avons délibéré sur un montant de 250 000 € pour la commune de Saint-Cyr. C'était une demande pour les travaux de De Lattre de Tassigny et les futurs vestiaires de l'aire multisports de la Miolane.

M. le Maire.- Merci de cette bonne nouvelle.

INTERCOMMUNALITÉ

SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS - RAPPORT D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2021 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL.
Rapporteur : M. FERRARA.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il m'appartient de vous donner connaissance du rapport d'activités de l'exercice 2021 du Syndicat Communal du Littoral Varois.

Ce Syndicat communal est composé de 28 communes. La première, c'est la plus belle, puisque c'est Saint-Cyr, puis il va jusqu'à l'est du département, après Saint-Raphaël.

Son but est d'étudier et de réaliser la protection, la mise en valeur et la défense des intérêts des communes de la côte varoise.

Ce Syndicat est relativement actif, puisqu'il a tenu plus de 7 réunions au cours de cet exercice 2021. Autour de ces réunions, on retrouve toujours la même thématique, c'est-à-dire l'intérêt de notre littoral varois. À travers ces réunions, on ressent toujours la même culture des risques qui peuvent impacter notre littoral ; risques essentiellement dus à des dérèglements climatiques.

À travers les comptes rendus qui nous ont été donnés, on peut se rendre compte qu'ont été mis en évidence les risques d'incendie, chez nous, mais aussi dans nos pays voisins - l'Italie, la Grèce, le Portugal et la Turquie -, mais l'essentiel de l'objet du Syndicat concerne les risques de submersion. Dans chacun des rapports, on parle à la fois

de la préservation côtière, de la montée des eaux - qui est un phénomène intéressant à observer -, de l'incidence sur le trait de côte, mais aussi de sa cartographie, de manière à relever les communes les plus sensibles.

Ces risques mettent en évidence la nécessité de travailler sur la protection de notre littoral. Il est revenu à plusieurs reprises l'intérêt de la culture des posidonies ; posidonies qui, lorsqu'elles sont sur le sable, ne doivent pas être rejetées à l'eau, parce qu'elles conservent le sable et empêchent l'érosion de nos plages. Il faut également protéger ces posidonies, notamment lorsque nous avons des unités de plus de 24 mètres dans l'une des plus belles rades de la côte.

Lorsque ces unités remontent leur ancre ou s'ancrent pour quelques heures, elles arrachent des posidonies, ce qui est extrêmement délicat. Il y a donc toute une culture et toute une réforme qui se mettent en place pour que ces unités soient au-delà de certaines limites des eaux territoriales et qu'elles soient rattachées à des îlots, à des plots ou à des bouées afin d'éviter les effets néfastes des ancres.

Ce syndicat a également beaucoup travaillé sur les porter à connaissance que génère cette érosion marine. Il faut donc tenir compte et empêcher, sur certaines zones, d'oublier de mettre dans les permis de construire le risque qu'il peut y avoir pour tout immeuble.

Ce Syndicat a abordé divers problèmes pendant toute cette année. C'était une année où il y avait encore la Covid. Il fallait donc à la fois tenir compte de l'économie du littoral, de l'économie des plages, et en même temps de la pandémie. Le Syndicat a apporté des connaissances et des informations à chacune des communes membres ; pour nous, cela a été l'ouverture des plages dynamiques.

D'autres questionnements se sont également posés, toujours pour la préservation. Nous avons mis en place des barrages flottants - on a tenté des expériences. La pêche en Méditerranée a également été évoquée au cours de ces réunions. Nous avons également eu des problèmes relativement importants par rapport au renouvellement de l'exploitation des plages. Plusieurs communes connaissant des contentieux, le Syndicat a décidé de prendre des mesures en mettant ces problèmes à l'ordre du jour et en mettant en copie des différents courriers que nous pouvions adresser aux différents ministères nos sénateurs varois.

L'activité de tout cela se traduit aussi en termes financiers par un équilibre de son bilan. Je crois sincèrement que nous avons beaucoup de chance d'appartenir à cette structure où les choses se disent de manière très simple avec le Préfet - lorsqu'il vient à nos réunions - ou ses représentants, qui sont toujours d'agréables conseils.

Merci de votre écoute.

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Juste une remarque. Il y a eu une discussion qui me paraît très intéressante, surtout dans la perspective de la fin de contrat de DSP avec la Société du Nouveau Port des Lecques. Il y a eu toute une discussion sur les problèmes juridiques des amodiations et des garanties d'usage. J'ai l'impression qu'il y a un flou juridique et j'ai l'impression que cela pourrait valoir le coup de creuser cet aspect et d'avoir un peu plus d'indications, parce que le contrat avec la SNPL pouvant venir à terme, la question pourra se poser.

C'est dans le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2021 que j'ai trouvé cette discussion qui me paraît importante, y compris pour nous.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Olivier. Y a-t-il d'autres interventions ? *(Pas d'autres interventions.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous propose de prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

RÉTROCESSION DE VOIRIES - LOTISSEMENT « LES CLÉMATITES » - CLASSEMENT DES ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Rapporteur : M. LEPACHELET.

Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, bonsoir.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement d'Ensemble du quartier de la Miolane, le lotissement dénommé « Les Clématites » a été accordé par permis d'aménager en dates respectives du 4 septembre 2013 et du 20 février 2015.

Cette opération prévoyait 14 lots destinés à de l'habitation individuelle et un macro-lot comprenant 6 logements sociaux. Suite à l'achèvement de la totalité des travaux dudit lotissement, l'Association Syndicale Libre, propriétaire de l'ensemble des espaces communs, sollicite la cession de ces emprises à la commune.

Pour rappel, ces espaces communs comprennent les voiries routières et piétonnes (rue des Colibris et une partie de la rue des Serins).

Cette acquisition assurera une liaison inter quartier entre le boulevard de la Litorne et le chemin de la Miolane.

Par conséquent, conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie routière qui dispose que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal d'envisager la reprise de la totalité des espaces communs du lotissement dont font partie les voiries.

Il est rappelé que l'ensemble des espaces devra être remis en état par l'ASL avant acquisition définitive par la commune. Cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer les actes et les pièces s'y rapportant. Merci de votre écoute.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette présentation très complète. D'ailleurs, au niveau des principes, lorsque l'on a affaire à des voies privées, si elles relient des voies publiques, il n'y a pas de difficulté au niveau du fond pour que cela rentre dans le domaine public - ce serait différent si c'était une impasse qui ne menait nulle part.

Y a-t-il des commentaires ? *(Pas de commentaires.)*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉNOMINATION DE VOIES - VOIES PUBLIQUES ET VOIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE.

Rapporteur : M. PEYRARD.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Par délibération du 5 juillet 2022, le Conseil municipal a procédé à la dénomination de la voie située à hauteur du 814 chemin de la Clare en impasse du Vieux Moulin.

Après échange avec les riverains, cette voie est une voix traversante.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renommer cette voie en chemin du Vieux Moulin. Merci.

M. le Maire.- Merci. Je pense que tout le monde est d'accord pour que « l'impasse » devienne « chemin ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous avons terminé notre ordre du jour. M. Maubé a demandé la parole.

M. MAUBÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, je tenais à remercier M. le Maire pour la transmission de son courrier au tribunal administratif de Toulon, courant mai.

Afin d'appréhender au mieux les échanges de ce soir, je vous propose de lire le courrier transmis et de vous rappeler que dans les communes de plus de 3 500 habitants les conseillers de l'opposition peuvent, sans frais, avoir un local commun.

Voici le courrier qui a été transmis au tribunal administratif de Toulon / dossier 2002-787 / M. Maubé Yvan contre la commune de Saint-Cyr :

« Madame la Présidente, dans le cadre de ce dossier, je vous informe qu'à la suite d'une réorganisation des locaux des services municipaux la commune envisage de mettre à disposition des conseillers municipaux de l'opposition un bureau situé dans l'enceinte du stade Saulnier.

Les services techniques de la Ville travaillent actuellement à la remise en état de ce bureau, afin qu'il puisse accueillir les élus.

« Formule de politesse »,

Monsieur le Maire, Philippe Barthélémy ».

Je suis très étonné de la teneur de ce courrier et du manque de sérénité qui s'en émane. En effet, si je reprends les minutes du Conseil municipal durant lequel nous avons fait valoir notre droit à des locaux, vous nous avez raillés et même invités à nous retourner vers le tribunal administratif ; ce même tribunal administratif qui vous demande instamment de vous conformer aux règles de la République.

Je ne comprends pas et je ne comprendrai jamais pourquoi il faut attendre une injonction du tribunal administratif pour que vous appliquiez la loi.

Je ne comprends pas et je ne comprendrai jamais pourquoi il faut attendre une injonction du tribunal administratif pour que vous appliquiez les règles de la démocratie locale. Pour moi, c'est un déni probant de démocratie.

Pour faire vivre la démocratie locale et enfin appliquer la loi sur le territoire de Saint-Cyr, 4 mois après la transmission du courrier au tribunal administratif, je vous remercie de bien vouloir vous engager ce soir, formellement, devant le Conseil, sur une date de mise à disposition de ces locaux.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de cette écoute attentive.

M. le Maire.- Bien, merci. Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Monsieur le Maire, j'ai deux questions d'actualité dans deux domaines différents.

La première concerne tout ce que l'on vit actuellement : augmentation des tarifs de l'énergie. Lorsque l'on voit les réactions d'un certain nombre de communes concernant l'augmentation de leurs dépenses d'énergie, et que parallèlement le Gouvernement est en train de mettre en place un plan « sobriété », « énergie climat », etc., avez-vous une idée de l'impact budgétaire des hausses des tarifs de l'énergie ? Deuxièmement, comptez-vous discuter et mettre en place un plan de « sobriété » ?

Il y avait ce matin dans Var Matin un article sur une initiative prise par la commune du Beausset afin réduire les dépenses d'éclairage public. Nous sommes donc demandeurs d'une discussion sur ce sujet.

À ce sujet, je rappellerai qu'il y a un peu plus d'un an la Commission Développement durable s'est réunie pour fixer ou proposer des indicateurs pour le développement durable. À ce jour, on n'a rien vu venir. Je pense qu'il serait donc intéressant - et même actuellement urgent - que la commune dispose, ne serait-ce que dans ce domaine de l'énergie, d'indicateurs concernant un certain nombre de dépenses pour le chauffage, pour l'éclairage, pour les transports, parce que je crois que sans indicateur et sans mesure, se fixer des objectifs et suivre leur réalisation est extrêmement difficile, sinon impossible.

C'était ma première question.

Deuxième question : nous venons de vivre une rentrée scolaire. Il nous paraît donc intéressant que le Conseil municipal ait un retour sur la façon dont s'est déroulée cette rentrée scolaire dans notre commune (nombre d'élèves, etc.) - nous n'avons aucune critique particulière à faire sur ce sujet.

M. le Maire.- M. Luciano va vous répondre sur la rentrée scolaire. Je vous parlerai ensuite de l'énergie.

M. LUCIANO.- La rentrée scolaire s'est très bien passée sur Saint-Cyr. De tête, je crois que nous avons 906 élèves - à quelques unités. Toutes les classes sont pourvues par les professeurs ; il n'y a aucune absence de professeur. Il y a eu un petit problème au début, à l'école maternelle de Torrès, mais le cas a été réglé. La rentrée s'est donc très bien passée.

Nous avons fait quelques travaux dans les écoles, nous avons posé des ventilateurs dans les salles de classe de l'école de la Deidière. Nous avons également commencé à aménager la cour de l'école maternelle de la Deidière avec la plantation d'arbres.

Devant l'école Le Petit Prince, il y a maintenant un parc - il est temps en voie de finition. L'année prochaine, nous mettrons l'accent sur le groupe scolaire Manon et Florette.

Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est que tout s'est très bien passé. Nous travaillons de concert avec l'Éducation nationale pour que tout se passe au mieux et que les enfants puissent apprendre dans les meilleures conditions, avec tous les professeurs.

M. le Maire.- Merci de ces précisions. Il est bien évident que tout conseiller peut prendre rendez-vous avec tout adjoint pour évoquer tout type de sujet.

Peut-être un commentaire sur votre premier point, c'est-à-dire sur la problématique des coûts globaux - je dis bien des « coûts globaux », puisque cela ne concerne pas que l'électricité, mais toute une série de fluides et un certain nombre de matériaux et leur disponibilité. Je vous rappelle par exemple que si vous avez aujourd'hui les travaux qui se font à l'Hôtel-de-Ville, ces travaux avaient été prévus pour le début de l'année, mais comme nous avions des ruptures au niveau de la disponibilité des matériaux, nous ne pouvons les faire que lorsque ceux-ci sont effectivement disponibles.

La deuxième observation que je voudrais faire - et nous en avons déjà eu quelques exemples au niveau du Conseil et à la Caisse des écoles : il y a aujourd'hui des dispositifs pour éviter que des entreprises qui se sont engagées dans des marchés ne puissent pas les satisfaire pour des raisons qui sont dues à la disponibilité des matériaux ou, au contraire, au coût de l'énergie. C'est important, puisque cela signifie qu'il y a des révisions de prix, et ces révisions de prix, y compris dans les marchés, font que nous avons toute une série de documentations que l'on reçoit régulièrement de la part de la Préfecture sur cette problématique.

Le troisième élément que je voudrais souligner, c'est que s'il existe pour les particuliers un certain nombre de dispositifs pour réduire les coûts dans certains domaines - je pense par exemple au domaine de l'électricité -, ce n'est pas le cas pour les collectivités locales. Les collectivités locales ne bénéficient pas de ces avantages que l'on peut trouver au niveau des ménages.

C'est d'autant moins particulier que les taxes - et je pense notamment à la taxe sur l'électricité, qui est une taxe qui est une recette de la Ville - vont forcément dans l'année 2022, y compris de façon rétroactive à la fin du mois de janvier… Il va y avoir une réduction de nos recettes, ce qui accroît davantage encore la problématique.

En ce qui concerne l'approvisionnement électrique, vous savez qu'il y a des marchés publics sur tout, et ces marchés publics font que des communes de notre taille… On ne peut pas les faire tout seuls, c'est quelque chose qui nécessiterait une « énergie » - sans jeu de mots - absolument considérable. C'est la raison pour laquelle - et Christian Peyrard le sait bien, puisque c'est notre représentant au Symielec - c'est le Symielec qui passe les contrats d'approvisionnement pour notre compte et pour le compte de la quasi-totalité des communes varoises.

Après ce tableau, j'en viens maintenant à quelque chose de concret. Je peux vous dire que depuis des années - je dis bien depuis des années, puisque l'on n'a pas attendu qu'il y ait une variation dans le prix de l'électricité - nos services techniques font des économies considérables au niveau de l'énergie. On est quasiment à une situation où l'on ne peut pratiquement plus descendre, tellement nous sommes bas en quantité. Tout le mérite en revient à nos services qui font ça depuis des années.

Je vous donne des exemples :

Au niveau de tout l'éclairage public, nous sommes en LED partout et on n'a pas attendu qu'il y ait une augmentation des prix pour s'y mettre, on a tout anticipé.

Nous avons toutes les nuits - et là encore, ce n'est pas un problème récent, c'est un problème que nous avons solutionné depuis longtemps - une réduction de l'intensité lumineuse. Je peux même vous donner une petite anecdote qui doit dater d'il y a au moins 10 ans : nous avions commencé par la rue Jean Moulin pour baisser l'intensité la nuit et on s'était dit que l'on allait voir si la population allait réagir.

Qu'avons-nous constaté ? Nous avons constaté que la population n'avait même pas remarqué que l'on avait baissé l'intensité lumineuse. Cela fait donc 10 ans que l'intensité lumineuse est baissée la nuit. Je crois important que cette information circule.

Maintenant, lorsque vous avez une mesure qui est une mesure globale et que vous avez un bon élève et un élève moins bon, il va de soi que l'effort sur le bon élève est à un moment donné impossible, alors que l'effort sur l'élève moins bon est forcément plus simple. Nous en avons a eu très souvent des exemples lorsqu'il y a, par exemple, eu des baisses de dotations ; on a bien vu que la collectivité qui avait une gestion un peu moins rigoureuse souffrait davantage que la collectivité qui avait une gestion excessivement rigoureuse et qui avait la capacité d'intervenir rapidement.

Si je résume, je crois que l'économie est depuis toujours une préoccupation continue et permanente de tous nos services. C'est le même *topo* au niveau de la conduite où il y a toute une série d'approches qui sont menées pour réduire les quantités d'énergie sur nos divers véhicules. Aujourd'hui, nous avons - comme toutes les Villes - à supporter une variation de coûts ; en revanche, les mesures qui sont prises aujourd'hui quelque part, nous les avons déjà prises depuis belle lurette.

Voilà un élément d'information qui est important. C'est vrai qu'il est nécessaire de réduire les coûts - on va d'ailleurs être forcés de réduire un certain nombre de coûts -, mais voilà le sens de ma réponse sur cet aspect.

Avant de donner la parole à Mme Etchanchu qui me la demande sur ce sujet, je répète que nous avons ici même délibéré sur un plan pluriannuel de réduction des coûts de chauffage et d'énergie sur nos différents bâtiments.

Madame Etchanchu, je vous en prie.

Mme ETCHANCHU.- Merci, Monsieur le Maire. C'est simplement pour rajouter un peu de précision par rapport à ce plan de sobriété que vous avez pu évoquer, Monsieur Olivier. Cela fait effectivement partie des axes de travail que l'on est en train de mettre en place pour aller plus loin et, comme le disait M. le Maire, garder une position de pionnier dans tout ce qui est transition écologique. Nous partons donc sur un très bon terreau dans la ville. Les services sont vraiment mobilisés et sensibilisés sur ces thématiques depuis longtemps.

Vous aurez des informations plus précises dans le futur, parce que depuis plus d'un an la Ville est engagée dans un bilan carbone complètement volontaire - la Ville n'a pas du tout l'obligation de faire un bilan carbone - ; cela fait partie de la volonté politique de la Ville de s'engager dans un bilan carbone, avec des indicateurs précis de suivi par rapport à la maîtrise énergétique qui va bien au-delà d'une maîtrise des coûts.

M. le Maire.- Merci beaucoup de ce complément important. Monsieur Olivier ?

M. OLIVIER.- Juste une remarque complémentaire. J'ai eu des remarques cet été, notamment sur l'arrosage des espaces verts sur les ronds-points. On pourrait - mais c'est une politique à long terme - développer des espaces verts méditerranéens, etc., mais un certain nombre de personnes ont été choquées de voir des arrosages en plein été sur les espaces verts.

Dans le passé, j'avais suggéré une étude - et on en parle beaucoup actuellement au niveau national - sur les problèmes de réutilisation des eaux traitées des stations d'épuration. Je sais que vous aviez fait une étude, j'en ai fortement critiqué le cahier des charges qui me paraissait un peu aberrant, et je me demande s'il ne faudrait pas la reprendre sur d'autres bases.

M. le Maire.- Vous avez vous-même répondu à la question. C'est vrai que l'on avait fait faire une étude à l'époque et il y en avait pour plus de 1,5 M€ ; la rentabilité était donc effectivement particulièrement difficile à mettre en œuvre.

En revanche, vous me laisserez quand même dire que tout l'arrosage a été fait de nuit - il n'y a pas eu un seul arrosage public de jour -, suivant de cette façon les recommandations que l'on avait de la Préfecture.

Je rappelle aussi que, pendant l'été, j'ai pris la décision de couper l'eau des plages et si j'ai coupé l'eau des plages, ce n'est pas pour rien, c'est naturellement pour aller dans le même sens.

J'ai également interdit par arrêté le lavage des bateaux dans nos ports ; c'est logique lorsque l'on est dans une situation préoccupante.

Beaucoup de choses ont été faites en ce sens et il y en aura bien évidemment d'autres.

En termes d'arrosage, il ne vous a pas échappé que le stade Sisco est aujourd'hui synthétique et lorsque l'on prend l'ensemble des coûts pour l'arrosage et les quantités d'eau, la première chose que l'on doit arrêter, c'est toujours la pelouse des stades. Nous, nous n'avons rien à arrêter, puisque nous avions anticipé avec un revêtement synthétique ; non seulement il est synthétique, mais en plus, il est en noyaux d'olives afin qu'il soit récupérable.

Ensuite - et je terminerai par là -, Frédéric Herbaut et Andrée Samat ont précisé dans leur présentation que nous avions eu ce matin la visite du jury de la 3e fleur, et dans la discussion, nous avons insisté sur le fait que les essences que nous avons dans nos massifs sont des essences très peu voraces en eau. Elles demandent très peu d'eau, et tant mieux, il faut continuer dans ce sens.

C'est aussi l'intérêt d'un Conseil municipal comme nous l'avons aujourd'hui, parce que cela permet de diffuser un certain nombre d'informations, puisqu'il y a de l'information qui circule d'une certaine façon, mais lorsque l'on est tous réunis dans un Conseil cela permet d'aller une fois de plus dans cette bonne direction.

Voilà, Monsieur Olivier, ce que je voulais vous dire.

M. MAUBÉ.- Monsieur le Maire, vous ne souhaitez pas répondre à ma question sur la mise à disposition des locaux ? Vous avez répondu de façon longue et intéressante à la question de M. Dominique Olivier ; la mienne était simple et prendrait une réponse d'une minute. Si jamais vous ne souhaitez pas me répondre, dites-le-moi.

M. le Maire.- Vous irez au tribunal. Madame Aiello, je vous en prie.

M. MAUBÉ.- Comme vous ne souhaitez pas me répondre, je vais finir mon propos. Je vous mets sous astreinte de me répondre avant vendredi, sinon je relance la procédure au tribunal administratif et vous savez qu'elle en sera l'issue, vous avez déjà lu les échanges avec Mme la juge. Je vous remercie de ne pas m'avoir répondu, encore une fois.

M. le Maire.- Madame Aiello, je vous en prie.

Mme AIELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, membre du Conseil municipal depuis janvier 2015 et membre du Conseil communautaire depuis les dernières élections, j'ai été très heureuse de servir ma commune et d'apporter ma contribution dans l'intérêt des Saint-Cyriens et des Saint-Cyriennes et d'œuvrer à la valorisation de notre territoire.

Je remercie tous ceux qui m'ont encouragée et accordé leur confiance. De mes deux mandats, je garde le souvenir d'avoir été membre d'une équipe d'élus très active.

Mon seul regret est que le débat ne soit pas suffisamment ouvert à l'ensemble du Conseil, notamment aux membres de la minorité dont je fais partie. Il est parfois difficile de prendre en compte les arguments de l'opposition et de remettre en question un projet qui est présenté juste avant sa phase de réalisation, mais la réalité est que d'appartenir à la minorité ne permet pas d'être entendu, car malheureusement, il persiste toujours un soupçon de manœuvre politique avec une arrière-pensée politique.

Quelles que soient les circonstances, j'ai toujours eu à cœur d'exprimer ma pensée en toute indépendance. J'aurais souhaité participer activement au développement de la ville et mettre mes compétences au service de nos citoyens, surtout par exemple dans un projet comme celui de l'aménagement Pradeaux-Gare. Je souhaitais être une force de proposition, échanger, dialoguer et faire entendre les points de vue des habitants pour participer à l'élaboration d'un projet cohérent et utile aux habitants, dans un même et seul but, le bien vivre ensemble, mais cela n'a pas été possible du fait de mon statut d'élue d'opposition.

C'est pour cela que je ne souhaite plus participer à cette opposition. Ce qui m'anime, c'est que la réalisation de ce projet, par exemple l'aménagement Pradeaux-Gare, soit réellement structurante pour la commune. Obtenir de votre part une oreille attentive sur des observations ou des réflexions qui ne peuvent qu'apporter de la plus-value à ce projet reste possible.

Mon souhait, en qualité de conseillère municipale, est d'œuvrer au mieux des intérêts du plus grand nombre. Donc, en toute indépendance, je reste à votre disposition pour assister et participer à la construction de ce projet en tant que citoyenne et en qualité de Présidente du CIQ du grand quartier de la gare.

Comme vous l'aurez peut-être compris, je démissionne et renonce à mon siège de conseillère municipale et de conseillère communautaire.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire.- Merci, Madame. J'ai bien évidemment pris en compte la balle au bond de votre volonté de participer au superbe projet futur qu'est celui de Pradeaux-Gare. En tout cas, Madame, je vous remercie d'avoir évoqué ce sujet - d'ailleurs, on l'avait évoqué juste avant le Conseil - et je vous remercie de la courtoisie avec laquelle vous l'avez fait.

Quant à votre décision, elle vous appartient.

Mes chers collègues, il est 20h15 et nous avons terminé notre Conseil. Je vais vous donner quelques dates :

Je rappelle tout d'abord la réunion publique pour les pistes cyclables : ce sera ici même, le 10 octobre à 18h15.

Nous aurons une Commission des finances le 17 novembre et un Conseil municipal le 29 novembre, l'objet étant évidemment le Budget supplémentaire et les débats d'orientations.

Nous aurons ensuite une autre Commission des finances le 8 décembre et un Conseil municipal le 20 décembre pour le Budget 2023.

Voilà les éléments auxquels je voulais faire allusion.

Je rajoute qu'il y aura deux Commissions dont je n'ai pas encore les dates, puisqu'il faut que les éléments techniques soient tous réunis. Il y aura une Commission du Développement durable sur le bilan carbone avant la fin de l'année civile et une Commission de la Vie quotidienne et des Quartiers qui concernera le bâtiment des services techniques, en tout cas pour ceux qui l'apprécient.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. À très bientôt pour un prochain Conseil. Je salue ceux qui nous ont regardés sur YouTube.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN